

## LICENCE 2 HISTOIRE DE L'ART ET ARCHÉOLOGIE – PARCOURS ARCHÉOLOGIE

### STAGE ET RAPPORT DE FOUILLE

#### INFORMATIONS GENERALES SUR LE STAGE : NOMBRE DE JOURS, THÉMATIQUE

Le stage de fouille archéologique est obligatoire dans le cadre des enseignements de Méthodes de l'archéologie de Licence 2. Ce stage d'une durée obligatoire de **13 jours ouvrés** (soit un mois au total à raison de 5 jours/semaine, ou 80 heures) **sera validé durant le deuxième semestre de L2 (S4)**.

Seuls les étudiants extérieurs à Paris 1 l'année passée ou salariés sur l'année seront dispensés, sur présentation d'un justificatif, de la moitié de la durée du stage (soit 10 jours de stage ou 60 heures).

L'**étudiant salarié** répond à la définition suivante : « tout étudiant pouvant attester d'un contrat de travail pour une quotité d'un minimum de 120h sur le semestre universitaire soit l'équivalent de 10h par semaine ».

Le stage doit comprendre au moins en partie une **activité de terrain** en archéologie (fouille et/ou prospections, sondages).

Si le stage d'archéologie que vous avez trouvé ne vous permet pas de réaliser les 20 jours demandés, vous devrez alors compléter par un autre stage de terrain en archéologie, ou bien effectuer un stage en laboratoire ou dans un organisme acteur de l'archéologie (musée d'archéologie, service d'archéologie d'une collectivité, etc.) pour totaliser 20 jours.

#### QUAND ET OÙ EFFECTUER UN STAGE ?

**Le stage est à réaliser entre la première et la deuxième année de licence (durant l'été), en France ou à l'étranger.** En cas d'impossibilité, le stage pourra être effectué dans le courant de l'année, même si la première option doit être privilégiée, les offres étant nettement plus nombreuses pour juin, juillet, août.

Attention ! le stage ne doit en aucun cas empêcher les étudiants d'assister à leurs cours (voir les règles fixées par les conventions de stage). C'est pourquoi il est préférable de le réaliser dans la période des vacances scolaires ou à temps partiel tout au long de l'année.

Il est possible de valider un stage effectué précédemment, à condition que celui-ci ait été effectué après le 1er janvier de l'année en cours au moment de la rentrée universitaire.

À savoir : un autre stage de 20 jours ouvrés devra être réalisé entre la L2 et la L3 et sera validé en L3 au second semestre dans l'UE de méthodes. Pour cet autre stage, les étudiants sont invités à multiplier les expériences de terrain, mais il leur est toujours possible d'effectuer la moitié du stage sur le site qui aura fait l'objet du stage de L2 ; l'autre moitié devra impérativement être réalisée sur un nouveau site.

Les étudiants sont invités à participer aux chantiers de fouilles dirigés par les enseignants de l'UFR : <https://histoire-de-l-art-archeologie.panthéonsorbonne.fr/nous-connaitre/nos-ressources/chantiers-fouilles> (consulter aussi les annonces affichées au 3<sup>ème</sup> étage, à Michelet).

Ils peuvent aussi contacter les services archéologiques de collectivités et trouver des stages sur le site internet du Ministère de la Culture.

**Important** : Les conventions pédagogiques de stage ne doivent pas être envoyées aux responsables pédagogiques, ni aux responsables des stages, mais au **Service des Stages et de l'Insertion professionnelle de l'UFR 03**, qui transmettra aux enseignants concernés.

## DÉPÔT DU RAPPORT DE STAGE

Le rapport devra être rendu **exclusivement sous forme numérique sur l'EPI du stage**, « Initiation à la recherche de terrain » (<https://cours.univ-paris1.fr/course/view.php?id=30198>), avant la date limite.

La date limite est toujours le jour du partiel de Méthodes de l'Archéologie du 1<sup>er</sup> semestre, **en janvier**.

Aucune autre forme de dépôt n'est possible, y compris les envois par mail.

Pour éviter toute perte d'informations, le rapport et les pièces administratives (convention etc.) doivent être mis autant que possible dans un **fichier unique**.

Seuls les étudiants qui n'ont pas pu compléter tous leurs jours de stage durant l'été **et qui se sont signalés comme tels en début d'année** peuvent, s'ils le souhaitent, rendre leur rapport plus tard, jusqu'au **10 mai**, date limite impérative.

Si le rapport n'est pas rendu dans les temps, les étudiants passent automatiquement en deuxième session (« rattrapage »). Dans ce cas, le rapport sera rendu autour de la mi-juin (la date précise sera indiquée sur l'épi), les consignes de rédaction restant identiques.

## PIECES A JOINDRE AU RAPPORT

Une **attestation de stage** précisant le nombre d'heures ou de jours de stage effectués devra être jointe obligatoirement au rapport. La convention de stage doit également être jointe.

Attention, l'absence de ces pièces peut empêcher la validation du stage (attestation) ou entraîner une baisse de la note.

## LE RAPPORT : CONSIGNES DE REDACTION

Le rapport devra être bref et comprendra toujours **entre 12 000 et 15 000 caractères espaces compris (CEC)**, au maximum, hors bibliographie, sommaire, illustrations et annexes.

La page de titre devra mentionner le nom du site, le pays et la période concernée.

Le rapport suit une organisation prédéfinie et qu'il est obligatoire de respecter. Il indiquera précisément :

- 1** Contexte de la fouille (périodes chronologiques concernées, nature de l'opération, bref historique) (**environ 3000 CEC**)
- 2** Les objectifs de la campagne à laquelle vous avez participé et, dans la mesure du possible, les résultats, au moins partiels (**environ 3000 CEC**)
- 3** Les travaux auxquels vous avez participé (joindre si possible en annexe quelques documents réalisés : relevés, fiches d'enregistrement etc.). Insistez sur vos apprentissages et les compétences acquises durant le stage (**environ 6000 à 9000 CEC**)
- 4** Une courte bibliographie des études et documents qui auront servi à l'écriture du rapport et qui auront été cités dans le texte.

Le rapport doit comporter : un sommaire, ainsi que des références bibliographiques abrégées dans le texte et développées dans une bibliographie située après le texte. Par exemple (Schnapp, 2020) dans le texte, renvoyant dans la bibliographie de fin à : Alain Schnapp, 2020. *La conquête du passé. Aux origines de l'archéologie*. Paris : La Découverte.

Les illustrations doivent être réalisées dans les règles : plans avec échelle et indication du nord, mention des sources des illustrations et auteurs des photographies, présence d'appels de figures dans le texte. Par exemple : (Figure 1).

## COMMENT FAIRE SI VOUS AVEZ EFFECTUÉ PLUSIEURS STAGES ?

### - Si vous avez effectué **plusieurs stages de terrain**.

Le rapport comprendra deux parties, chacune consacrée à un stage, avec une organisation identique et en divisant le nombre de signes par deux pour chaque stage (1500 CEC pour le contexte, 1500 CEC pour les objectifs/résultats, 3000 à 4500 pour les travaux, et la bibliographie).

Si vous avez effectué plus de deux stages, seuls deux (ceux que vous choisirez) figureront dans votre rapport.

### - Si vous avez effectué un **stage de fouille, complété par un stage en laboratoire**.

Le rapport comprendra une partie « stage de fouille » (voir ci-dessus, avec 1500 CEC pour le contexte, 1500 CEC pour les objectifs/résultats, 3000 à 4500 pour les travaux, et la bibliographie), et une partie « stage en laboratoire ». Pour la partie laboratoire, les consignes sont les suivantes :

- Présentation du lieu ou de la structure où s'est déroulé le stage (historique du lieu, identité, organisation) (1500 CEC)
- Description des objectifs du stage et, éventuellement, de l'étude dans lequel celui-ci s'insère (1500 CEC)
- Description des travaux auxquels vous avez participé (joindre si possible en annexe quelques documents réalisés). Insistez sur vos apprentissages et les compétences acquises durant le stage (3000 à 4500 CEC)
- Une courte bibliographie des études et documents qui auront servi à l'écriture du rapport et qui auront été cités dans le texte.

### - Si vous avez effectué un **stage de fouille, complété par un stage dans un organisme acteur de l'archéologie**.

Le rapport comprendra une partie « stage de fouille » (voir ci-dessus, avec 1500 CEC pour le contexte, 1500 CEC pour les objectifs/résultats, 3000 à 4500 pour les travaux, et la bibliographie), et une partie « stage dans un organisme acteur de l'archéologie ». Pour cette seconde partie, les consignes sont les suivantes :

- Présentation de l'organisme, et de ses objectifs (1500 CEC)
- Présentation des opérations de cet organisme et plus particulièrement de l'opération à laquelle vous avez participé, en précisant son intérêt archéologique ou patrimonial (1500 CEC)
- Les travaux que vous avez réalisés au cours du stage. Insistez sur vos apprentissages et les compétences acquises durant le stage. Les photographies légendées sont bienvenues. (3000 à 4500 CEC)
- Une courte bibliographie des études et documents qui auront servi à l'écriture du rapport et qui auront été cités dans le texte.